

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

/MCB  
Objet

BUDGET PRIMITIF 1984 DE  
L'OFFICE MUNICIPAL DU  
TOURISME DE ROYAN

83.185

DATE DE CONVOCATION  
9 Décembre 1983

DATE D'AFFICHAGE  
9 Décembre 1983

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 32

POUR : 27

CONTRE : 2

ABSTENTIONS : 3

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

ROCHEFORT, LE

30. DEC. 1983

COMMUNE DE ROYAN

APPLICATION LOI N° 82213  
DU 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT TROIS

le VINGT ET UN DECEMBRE

à 18 heures 00

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI, Député-Maire,  
MM. FABER-TAP-BOUTET-LE GUEUT-POUMAILLOUX-DAUZIDOU-BENOIT Adjoint  
MM. REVOLAT-MARCONI-BERTHOME-Mmes GAUDIN-JEAN-MM. PAPEAU-COUNIL-  
LACOTTE-GEOFFROY-GAVEN-CANDAU-THOMAS-LAPERCHE-BARBAT-MONNARD  
Mmes LAFAYE-EPAGNEAU-FONTAN-BUCHET Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. EUSSEREAU par M. BENOIT, Mme RAILLAT par M. BOUTET  
Mme LE GAYE par Mme BUCHET  
M. ROUDOT par M. MONNARD  
M. MOST par M. FABER

Absents : MM.  
M. Le DEVIGNE

M. BERTHOME

a été élu Secrétaire.

Le Comité Directeur de l'Office Municipal du Tourisme, dans sa séance du 19 décembre 1983 a approuvé le projet de budget primitif pour l'exercice 1984, qui s'élève à :

1°) Section d'investissement

: Dépenses 72 859,72 F

: Recettes 72 859,72 F

2°) Section de fonctionnement

: Dépenses 3 134 500,00 F

: Recettes 3 134 500,00 F

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la proposition de la Commission des Finances réunie le 15 décembre 1983, de maintenir le montant de la subvention communale à celui de 1983,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 1984 établi par M. le Directeur de l'Office municipal du Tourisme,

Vu l'avis du Comité Directeur de l'Office Municipal du Tourisme en date du 19 décembre 1983,

DECIDE :

: d'approuver le budget primitif 1984 de l'Office Municipal du  
Tourisme s'élevant à :

a) Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées à 72 859,72 F

b) Section de fonctionnement

Dépenses et recettes équilibrées à 3 134 500,00 F

SOIT AU TOTAL

3 207 359,72 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdit  
Ont signé au registre, MM les membres présents:

Pour extrait conforme,  
Pour Le Député-Maire,  
Le Premier-Adjoint,



*[Handwritten signature]*

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME

DE ROYAN

83 185 B

SEUL A LA SUB-PREFECTURE  
ROCHEFORT, LE

30 DEC 1983

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

BUDGET PRIMITIF

---

EXERCICE 1984

---

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTEUR 2100 - FONCTIONNEMENT  
ROCHFORT, LL

30 DEC 1983

Articles	Libellés	Proposition du Directeur	APPROBATION du 21 08 1983 Direction	Vote du Conseil Municipal
	DEPENSES	3 231 000,00	3 134 500,00	
602-1	Achats produits des bars.....	40 000,00	40 000,00	
602-3	Achats de carburant.....	5 000,00	5 000,00	
602-4	Achats de combustible.....	214 000,00	214 000,00	
602-5	Achats de produits d'entretien.....	47 000,00	42 000,00	
602-6	Achats pièces et matériels de rechange.	20 000,00	20 000,00	
602-7	Achats de fournitures diverses.....	70 000,00	53 000,00	
610	Salaires.....	1 312 500,00	1 312 000,00	
610-3	Heures supplémentaires.....	10 000,00	10 000,00	
617-0	Cotisations de Sécurité Sociale.....	449 000,00	449 000,00	
617-5	Cotisations caisse de retraite.....	41 000,00	41 000,00	
618	Cotisations caisse de chômage.....	49 100,00	49 100,00	
620-0	Taxe professionnelle.....	3 100,00	3 100,00	
620-9	Autres impôts directs (taxe s/salaires)	47 000,00	47 000,00	
622-0	Taxe sur la valeur ajoutée.....			
622-9	Autres impôts indirects (vignette auto)	500,00	500,00	
628-0	Taxe sur les débits de boissons.....	1 000,00	1 000,00	
628-1	Taxes diverses (SACEM).....	2 500,00	2 500,00	
631-4	Entretien et réparation matériel/out...	14 000,00	14 000,00	
631-5	" " " transport	10 000,00	6 000,00	
634-1	Fournitures faites à l'entreprise élec.)			
634-2	" " " gaz )	95 000,00	95 000,00	
637	Rémunération d'intermédiaires et honor.	64 500,00	74 000,00	
638	Primes d'assurances.....	9 000,00	9 000,00	
641	Voyages et déplacements.....	40 000,00	34 000,00	
660-0	Affiches, annonces et insertions.....	110 000,00	88 500,00	
660-1	Catalogues et imprimés.....	120 000,00	107 000,00	
660-2	Articles ou fournitures de promotion...	55 000,00	36 000,00	
660-5	Expositions (stands, foires, salons)...	125 000,00	110 000,00	
661	Missions, réceptions, accueil.....	35 000,00	30 000,00	
662	Fournitures de bureau.....	46 000,00	46 000,00	
663	Documentation.....	7 000,00	7 000,00	
664	Frais de PTT.....	82 989,49	82 989,49	
668	Subventions accordées.....	44 200,00	44 200,00	
6814	Amortissement matériel et outillage....	61 610,51	61 610,51	

**ROYAN****OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME**

le 19 décembre 1983

RECU A LA SOUS-PROFECTURE  
ROCHEFORT, LL

30. DEC. 1983

APPLICATION LOI N° 8221  
du 2-3-1982BUDGET 1984Réf. : GH/VR

Clt. :

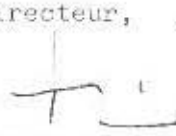
TABLEAU DES PERSONNELS SAISONNIERSTAXE DE SEJOUR ( 15 juin au 15 septembre )

Régisseurs, rémunération mensuelle brute : 4 750 F + indemnité de responsabilité de régisseurs de recettes.

Le Directeur aura toute latitude pour recruter durant la saison et la période de congrès, le personnel temporaire de remplacement ou complémentaire non prévu au tableau des personnels et nécessaire pour le bon fonctionnement des services.

NOTA : Il y a lieu de prévoir en plus des rémunérations, les indemnités pour congés payés égales au 1/12ème du total des rémunérations perçues.

Le Directeur,

  
 C. FRICAUD-CHAGNAUD
 

**OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME**

RECEVU  
Mairie - 17120 ROYAN  
30 DEC 1983  
APPLICATION LOI N° 82-215  
du 2-3-1982

BUDGET 1984Réf. : GH/VR

Cit. :

TABLEAU DES PERSONNELS PERMANENTS :OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME

- 1 - Directeur de l'Office Municipal du Tourisme , Fonctionnaire du Ministère de l'Équipement, détaché,  
Grade : attaché principal à l'Administration centrale de 1ère classe, indice brut 901  
Indemnité pour travaux supplémentaires,
- 1 - Sous-Directeur, indice brut 600 + indemnité pour travaux supplémentaires,
- 1 - Agent Comptable, indice brut 407 + prime de responsabilité,
- 1 - Secrétaire sténo-dactylographe, indice brut 274,
- 1 - sténo-dactylographe, indice brut 246,
- 1 - secrétaire, indice brut 250.

PALAIS DES CONGRES

- 1 - Administrateur Palais des Congrès, indice brut 476 + indemnité pour travaux supplémentaires,
- 1 - Secrétaire prospecteur de congrès, indice brut 473 + indemnité pour travaux supplémentaires,
- 1 - Technicien audio-visuel, indice brut 282,
- 1 - 1 standardiste réceptionnaire, indice brut 262,  
- femme de service, indice brut 250,
- 1 - femme de service, indice brut 242,
- 1 - femme de service employée à mi-temps (4h par jour, taux horaire : SMIC),
- 1 - manutentionnaire barman, indice brut 242 + 10% sur vente bar.

COMMISSARIAT A L'ANIMATION

- 1 - Attachée à l'Animation, indice brut 324,
- 1 - Secrétaire sténo-dactylographe, indice brut 274.

Le Directeur, ^

C. FRICAUD-CHAGNAUD





OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME

le 19 décembre 1984

RECEVÉ À LA MAIRIE DE ROYAN LE 30 DEC 1983

30 DEC 1983

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

BUDGET 1984

Réf. : GH/VR

Clt. :

TARIF DES REDEVANCES

Les propriétaires désireux de figurer sur la liste des meublés saisonniers de l'Office Municipal du Tourisme devront verser lors de leur inscription une somme de :

160 F (CENT SOIXANTE FRANCS).

Cette somme viendra en atténuation des frais liés à l'établissement et à la diffusion des documents.

Le Directeur,



C. FRICAUD-CHAGNAUD